

Préavis N° 4/09.2022

Morges, le 23.08.2022

**CRÉATION DE NOUVELLES PLACES D'ACCUEIL AU SEIN DU RÉSEAU AJEMA
ACCUEIL PRÉSCOLAIRE 22 PLACES ORIF, MORGES**

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

La commission chargée de rapporter sur le présent préavis s'est réunie le mardi 23 août 2022 dans les locaux de Couvaloup 10 à Morges. Cette commission est composée des personnes suivantes :

Madame Christine Vuffray, Municipale à Chigny

Monsieur Louis-Henri Delarageaz, Municipal à Bremblens

Monsieur Raphaël Gonzalez, Municipal à Bougy-Villars, rapporteur

Les membres de la commission ont été reçus par Messieurs François Delay et Anthony Hennard, membre du CODIR, accompagnés de Monsieur Manuel Canosa, adjoint de direction du secteur « Enfance ». Les membres de la commission les remercient pour les informations fournies.

1 PRÉAMBULE

L'ORIF (*Organisation Romande pour l'Intégration et la Formation professionnelle*) a approché le réseau AJEMA, et souhaite développer une structure d'accueil préscolaire. Cette opportunité permettra au réseau la création de 22 nouvelles places d'accueil et permettra à l'ORIF de mettre sur pied une filière de formation professionnelle dans le domaine de l'accueil de jour de l'enfance.

2 DISCUSSION

Pour être reconnu en tant que réseau, l'AJEMA a dû communiquer une planification pluriannuelle à la FAJE (*Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants*). L'AJEMA s'est engagée à créer 20 places scolaires durant l'année 2023. Avec ce projet, elle remplit ses engagements.

Bien que la structure d'accueil soit installée et exploitée par l'ORIF, les places sont à disposition des habitants du réseau AJEMA. L'ORIF n'a aucune priorité sur l'attribution des places.

Financièrement, le coût additionnel en sus du budget 2023 se monte à CHF 107'600.-, couvrant la période d'exploitation d'août à décembre 2023. La commission rend attentif l'assemblée que la répartition des coûts à la charge des communes est réparti de la façon suivante :

10% au prorata du nombre d'habitants

90% au prorata du nombre d'heures consommées par Commune

Dès 2024, les coûts seront inclus dans le budget.

Les charges relatives aux travaux sont entièrement à la charge de l'ORIF. Cette dernière assurera également l'exploitation de la structure.

Les coûts d'exploitation à charge des communes sont à la norme et n'appellent pas de commentaire particulier de la part de la commission.

Nous soulevons finalement que la FAJE a donné son accord à ce projet et que la convention entre l'ORIF et le Réseau AJEMA doit encore être signée.

3 CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, la commission unanime vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ARASMAC

- Vu le préavis du CODIR,
- Après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide :

1. D'accepter l'entrée dans le Réseau AJEMA de la structure ORIF préscolaire,
2. D'accepter la création de 22 places préscolaires supplémentaires dès le 1^{er} août 2023
3. De porter les montants suivants au budget 2023 :
 - a. CHF 107'600.- compte 4525.00.73100 Participation des communes,
 - b. CHF 107'600.- compte 3525.01.73100 Subvention par le réseau du déficit des structures,
4. D'intégrer les futurs déficits aux comptes dès 2023 aux montants couverts par les communes membres du Réseau AJEMA pour autant que la convention d'adhésion avec le Réseau AJEMA soit valablement signée.

Au nom de la commission : Raphaël Gonzalez



Rapport présenté au Conseil intercommunal en séance du 29 septembre 2022.